

SSV BACKYARD®

-

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET
RÈGLEMENT SPORTIF**

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
1. PARTIE I : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RESPONSABILITÉ. .3	3
1.1. Identification de l'Organisateur.....	3
1.2. Objet.....	3
1.3. Formation du contrat.....	3
1.4. Absence de droit de rétractation.....	3
1.5. Conditions médicales et aptitude.....	4
1.6. Acceptation des risques.....	4
1.7. Autorité de la Direction de Course.....	4
1.8. Assurance et frais de secours.....	4
1.9. Limitation de responsabilité.....	4
1.10. Force majeure – Principe.....	5
1.11. Données personnelles.....	5
1.12. Données personnelles – Partenaires de l'Événement.....	5
1.12.1. Nature des données concernées.....	5
1.12.2. Conditions du partage.....	5
1.12.3. Engagements des partenaires.....	5
1.13. Droit à l'image.....	5
1.14. Droit applicable.....	5
2. PARTIE II : RÈGLEMENT SPORTIF.....	6
2.1. Présentation de la course.....	6
2.2. Description de l'épreuves.....	6
2.3. Catégories d'âge et distances maximales.....	7
2.4. Pièces justificatives.....	7
2.5. Droits d'inscription.....	7
2.6. Ce que comprennent les droits d'inscription.....	7
2.7. Clôture des inscriptions.....	7
2.8. Ravitaillement.....	7
2.9. Pacer.....	8
2.10. Athlètes handisports.....	8
2.11. Dossard Elite.....	8
2.11.1. Critères d'attribution des dossards Elite.....	8

2.11.2. Attribution des dossards Elite.....	9
2.12. Mineurs.....	9
2.13. Dossard.....	9
2.14. Limite horaire et barrière horaire.....	9
2.15. Matériel obligatoire, recommandé, interdit, packs activables et sanctions	9
2.15.1. Matériel obligatoire en permanence.....	9
2.15.2. Matériel recommandé.....	10
2.15.3. Matériel interdit.....	10
2.15.4. Pack intempéries.....	10
2.15.5. Pack canicule.....	10
2.16. Sécurité, secours, abandon, dopage, environnement.....	10
2.16.1. Sécurité et secours.....	10
2.16.2. Abandons.....	11
2.16.3. Lutte contre le dopage.....	11
2.16.4. Approche durable et respect de l'environnement.....	11
2.17. Remise des dossards.....	11
2.18. Classements et récompenses.....	12
2.18.1. Classements.....	12
2.18.2. Récompenses.....	12
2.19. Publication des résultats.....	12
2.20. Modification du parcours.....	12
2.21. Annulation en cas de force majeure d'une partie ou de la totalité des courses.....	13
2.21.1. Avant le départ des courses.....	13
2.21.2. Pendant l'événement.....	13
2.22. Droit à l'image.....	13
2.23. Propriété des contenus photo et vidéo.....	13
2.24. Données personnelles.....	13

PREAMBULE

La manifestation pedestre objet du présent document est interdite à tout engin à roue(s), hors ceux de L'Organisateur ou expressément autorisés par celle-ci, ainsi qu'aux animaux.

Le présent document constitue un ensemble contractuel indivisible comprenant :

- PARTIE I – Conditions Générales de Vente et Responsabilité
- PARTIE II – Règlement Sportif

Toute inscription vaut acceptation pleine, entière et sans réserve de l'ensemble de ces dispositions.

1. PARTIE I : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RESPONSABILITÉ

1.1. Identification de l'Organisateur

L'événement « SSV BACKYARD® » (ci-après l'événement ») est organisé par :

Association 1901 « LE TREKLUB »
17 bis avenue Jean Jaurès
75019 PARIS – France
(ci-après « l'Organisateur »).

1.2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent :

- les modalités d'inscription ;
- les conditions contractuelles ;
- les règles relatives à la responsabilité ;
- les dispositions relatives aux données personnelles ;
- les droits et obligations des participants.

Elles complètent le Règlement Sportif figurant en Partie II.

1.3. Formation du contrat

L'inscription à la course :

- constitue une acceptation expresse, irrévocable et sans réserve des présentes CGV et du Règlement Sportif ;
- vaut reconnaissance de leur lecture préalable ;
- forme un contrat ferme et définitif.

1.4. Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, les prestations de loisirs fournies à une date déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation.

Toute inscription est ferme et définitive.

1.5. Conditions médicales et aptitude

Le participant déclare :

- satisfaire aux obligations relatives à la licence ou au PPS ;
- être physiquement apte à participer à une épreuve d'endurance en milieu naturel ;
- ne présenter aucune contre-indication médicale connue.

1.6. Acceptation des risques

Le participant reconnaît que la pratique du trail comporte des risques inhérents, notamment :

- chutes sur terrain accidenté ;
- blessures graves ;
- hypothermie ou coup de chaleur ;
- isolement ;
- modification rapide des conditions météorologiques ;
- retard d'intervention des secours.

Il accepte les risques normaux et raisonnablement prévisibles liés à cette activité.

1.7. Autorité de la Direction de Course

La Direction de Course, les médecins, les secouristes et les chefs de poste disposent d'un pouvoir souverain concernant :

- la sécurité ;
- l'application des barrières horaires ;
- la modification du parcours ;
- l'activation des packs météo ;
- l'arrêt ou la neutralisation d'une épreuve.

Leurs décisions s'imposent aux participants.

1.8. Assurance et frais de secours

L'Organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Les frais résultants de moyens de secours exceptionnels (notamment hélicoptère) sont à la charge exclusive du participant.

Chaque participant doit être titulaire d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche, secours, évacuation et rapatriement.

1.9. Limitation de responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée :

- pour les dommages indirects ;
- pour la perte ou le vol d'effets personnels ;
- au-delà du montant des droits d'inscription acquittés.

Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

1.10. Force majeure - Principe

En cas d'événement indépendant de la volonté de l'Organisateur (conditions météorologiques extrêmes, décision administrative, catastrophe naturelle, crise sanitaire, etc.), l'Événement pourra être modifié, reporté ou annulé.

Les modalités de remboursement ou de report seront celles définies en Partie II.

1.11. Données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

1.12. Données personnelles - Partenaires de l'Événement

1.12.1. Nature des données concernées

Les données susceptibles d'être transmises aux partenaires sont strictement limitées aux données suivantes :

- identité (nom, prénom) ;
- coordonnées électroniques (adresse e-mail) ;
- informations sportives non sensibles (course engagée, numéro de dossard) ;
- données statistiques (sexe, tranche d'âge, pays ou département de résidence).

Aucune donnée de santé ou donnée sensible au sens du RGPD n'est transmise.

1.12.2. Conditions du partage

Le partage des données est fondé exclusivement sur le consentement libre, spécifique, éclairé et univoque du participant, recueilli lors de l'inscription via une case dédiée.

Le refus de consentement n'a aucune incidence sur l'inscription ou la participation à l'Événement.

1.12.3. Engagements des partenaires

Les partenaires destinataires des données s'engagent contractuellement à :

- respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- utiliser les données uniquement dans le cadre des finalités déclarées ;
- garantir la confidentialité et la sécurité des données ;
- ne procéder à aucune cession ou revente des données.

1.13. Droit à l'image

Le participant autorise l'Organisateur et ses partenaires à utiliser les images prises dans le cadre de l'Événement, sur tous supports, dans le monde entier et pour la durée légale maximale.

1.14. Droit applicable

Les présentes dispositions sont régies par le droit français. Tout litige relève des juridictions compétentes du ressort du siège social de l'Organisateur.

2. PARTIE II : RÈGLEMENT SPORTIF

2.1. Présentation de la course

L'épreuve se déroule selon le format Backyard Ultra.

Le premier départ sera donné le samedi 17 octobre 2026 à 09h00. Les départs des boucles suivantes seront ensuite donnés à chaque heure pleine, jusqu'à la fin de l'épreuve.

Chaque concurrent doit parcourir une boucle de 6,7 km et la terminer en moins de 60 minutes. Tout concurrent ayant terminé dans le temps imparti est autorisé à prendre le départ de la boucle suivante. Le temps restant avant le départ suivant est librement consacré à la récupération, à l'alimentation, aux soins ou au changement d'équipement.

Un concurrent est éliminé dans les cas suivants :

- RTC (Refuse To Continue) : le concurrent ne se présente pas sur la ligne de départ d'une nouvelle boucle ;
- DNC (Did Not Complete Loop) : le concurrent prend le départ d'une nouvelle boucle mais ne la termine pas, notamment en cas de dépassement du temps imparti de 60 minutes ou en cas d'abandon sur le parcours.

L'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul concurrent en course.

Le vainqueur est le seul concurrent à réaliser une boucle supplémentaire après l'élimination de tous les autres participants. Cette ultime boucle met fin à l'épreuve. Si aucun concurrent ne parvient à accomplir une boucle de plus que les autres, aucun vainqueur n'est désigné.

2.2. Description de l'épreuves

Date	Samedi 17 octobre 2026
Heure de départ de la première boucle	09H00
Nombre de vague de départ	1
Zone départ/arrivée	Communiqué 7 jours avant le départ.
Distance (km)	6,706 km par boucle
Dénivelé + (m)	20m
Parcours en boucle	OUI
UTMB index	NON
Points ITRA	NON
Comment y accéder	Métro Ligne 12
Navette	NON
Nombre de ravitaillements	0
Base-vie	Zone départ/arrivée, à la discrétion de chaque participant
Barrière horaire par boucle	60 minutes

Limite horaire	Illimitée
Pacer	NON
Bâtons	NON
Trace GPX	Communiqué 7 jours avant le départ.
Sac de rechange	NON
Douches à l'arrivée	NON
Ostéopathes	NON
Buvette à proximité	OUI
Parking à proximités	OUI, selon disponibilité
Suivi live et résultats	NON
Inscription sur place	NON

2.3. Catégories d'âge et distances maximales

Catégorie	Code	Age	Nombre de boucles autorisées
Eveil athlétique	EA	9 ans au plus	0
Poussin	PO	10 et 11 ans	
Benjamin	BE	12 et 13 ans	
Minime	MI	14 et 15 ans	
Cadet	CA	16 et 17 ans	
Junior	JU	18 et 19 ans	5 boucles
Espoir	ES	20 à 22 ans	Illimitée
Senior	SE	23 à 34 ans	
Master	MA	35 ans et plus	

2.4. Pièces justificatives

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

Toute inscription doit obligatoirement être accompagnée :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité ;
- soit d'une attestation PPS (Pass Prévention Santé) de moins de 12 mois accessible [ici](#).

À défaut, le dossard ne pourra être retiré.

2.5. Droits d'inscription

Le tarif d'inscription est fixé à 10€ par participant.

2.6. Ce que comprennent les droits d'inscription

- Le pack course (dossard, chronométrage) ;
- Une boisson lorsque le participant s'arrête.

2.7. Clôture des inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne jusqu'au 10 octobre 2026 ou jusqu'à épuisement des dossards.

Aucune inscription sur place.

2.8. Ravitaillement

Le ravitaillement n'est pas fourni par l'Organisateur. Chaque participant est responsable de son autonomie alimentaire et hydrique pendant toute la durée de l'épreuve. Il est autorisé à apporter et à utiliser son propre ravitaillement ainsi que tout le matériel nécessaire à sa participation, dans le respect du présent règlement.

Le ravitaillement des participants est autorisé uniquement dans la zone de départ/arrivée définie et matérialisée par l'Organisateur. Aucun ravitaillement, qu'il soit personnel ou assuré par un accompagnateur, ne pourra être effectué en dehors de cette zone ou sur le parcours.

Les participants peuvent laisser leurs effets personnels et leur ravitaillement dans la zone prévue à cet effet. Toutefois, l'Organisateur n'assure ni la surveillance, ni la garde, ni la sécurité de ces biens entre les différentes boucles ou à tout autre moment de l'événement. Les participants déposent leurs effets personnels sous leur seule responsabilité. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol, de dégradation ou de détérioration.

Il est vivement recommandé aux participants de se faire accompagner par une personne de leur choix afin de gérer leur ravitaillement et leurs effets personnels.

De l'eau potable ainsi que des sanitaires seront mis gratuitement à disposition des participants sur le site de l'événement.

À l'issue de l'épreuve, chaque participant est tenu de récupérer l'intégralité de son matériel, de son ravitaillement et de ses effets personnels. Il lui appartient également de ramasser l'ensemble de ses déchets et de laisser l'emplacement qu'il a occupé dans un état de propreté équivalent à celui constaté avant son installation. Tout abandon de matériel ou de déchets est interdit et pourra entraîner les mesures prévues par le présent règlement.

2.9. Pacer

Les pacers ne sont pas autorisés sur la course.

2.10. Athlètes handisports

Le parcours ne permet l'accueil d'athlète en fauteuil roulant.

2.11. Dossard Elite

Des places sont réservées pour les athlètes de haut niveau qui en font la demande.

L'inscription pour les élites n'est pas automatique, chacun doit finaliser sa propre inscription et toutes les demandes d'inscription devront nous parvenir à contact@mythp.fr avant le 1er mars de l'année de l'Événement.

En bénéficiant de la gratuité d'un dossard élite, vous vous engagez à être présent aux remises des prix et à toute autre invitation que pourra vous envoyer l'Organisation (conférence de presse, présentation officielle) pendant le temps de l'Événement.

2.11.1. Critères d'attribution des dossards Elite

Afin de déterminer l'éligibilité pour un dossard Elite, L'Organisateur a décidé d'utiliser l'indice de performance ITRA ou l'index UTMB du coureur au jour de la demande. Ces informations sont disponibles à tout moment sur le site <https://itra.run/Runners/FindARunner> ou sur <https://utmb.world/fr/utmb-index/runner-search>

Classement	Côte ITRA et UTMB Index (point	
	Hommes	Femmes
Elites Régionaux	750-800	600-650
Elites Nationaux	800-850	650-700
Elites Internationaux	850 et plus	700 et plus

2.11.2. Attribution des dossards Elite

Les athlètes de haut niveau peuvent bénéficier des dossards Elite sur toutes les courses du l'Événement, à l'exception du THP solidaire, selon le tableau ci-dessous :

Classement	Côte ITRA et UTMB Index (point	
	Hommes	Femmes
Dossard garanti et gratuit	850 et plus	700 et plus
Dossard garanti et payant	750 - 849	600 - 699

2.12. Mineurs

La course est interdite aux mineurs.

2.13. Dossard

Le dossard doit être porté de manière visible à l'avant.

Le transfert de dossard est interdit.

2.14. Limite horaire et barrière horaire

La durée de l'épreuve est illimitée.

La barrière horaire est fixée à 60 minutes pour chaque boucle.

Tout concurrent doit avoir franchi la ligne d'arrivée de la boucle avant le départ de la boucle suivante, donné précisément à chaque heure ronde. Tout dépassement du temps imparti entraîne l'élimination immédiate du concurrent (DNC).

2.15. Matériel obligatoire, recommandé, interdit, packs activables et sanctions

Afin de garantir la sécurité des participants, chaque concurrent est tenu de disposer du matériel défini ci-dessous. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à des contrôles à tout moment de l'épreuve.

2.15.1. Matériel obligatoire en permanence

Le participant doit être en possession du matériel suivant pendant toute la durée de l'épreuve :

- Le dossard officiel, porté de manière visible.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement et suffisamment chargé.
- Une lampe frontale en état de fonctionnement pour toute boucle dont le départ est compris entre 18h00 et 8h00. Cette obligation s'applique quelles que soient les conditions de luminosité constatées.

2.15.2. Matériel recommandé

Il est fortement recommandé aux participants de disposer, dans leur espace de ravitaillement, du matériel suivant :

- Un gobelet ou une tasse réutilisable.
- Une réserve d'eau suffisante pour assurer leur hydratation entre les boucles.
- Un ravitaillement alimentaire adapté à la durée de leur participation.
- Des vêtements chauds pour les périodes d'attente entre deux départs.
- Une tenue adaptée aux conditions météorologiques (pluie, froid, vent).
- Une batterie externe permettant de recharger le téléphone portable.
- Une seconde lampe frontale ou des piles/batteries de rechange.
- Une couverture de survie.
- Une chaise ou un siège de repos.
- Du matériel de prévention et de soin des ampoules et irritations (pansements, protection anti-frottements, etc.).

2.15.3. Matériel interdit

L'utilisation de bâtons est interdite pendant toute la durée de l'épreuve.

2.15.4. Pack intempéries

En cas de conditions météorologiques défavorables, la Direction de course pourra rendre obligatoire le port ou la mise à disposition du matériel suivant :

- Une couche thermique supplémentaire (polaire ou équivalent).
- Une veste imperméable à manches longues, munie d'une capuche.

Les participants seront informés de l'activation du pack intempéries avant le départ d'une boucle.

2.15.5. Pack canicule

En cas de fortes chaleurs, la Direction de course pourra rendre obligatoire le matériel suivant :

- Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 500 ml, à emporter pendant chaque boucle.
- Une casquette, un chapeau ou tout autre couvre-chef assurant une protection solaire.
- De la crème solaire adaptée.

Les participants seront informés de l'activation du pack canicule avant le départ d'une boucle. L'activation peut se faire après le départ de la première boucle.

Tout participant ne présentant pas le matériel obligatoire ou le matériel rendu obligatoire par l'activation d'un pack de sécurité pourra se voir refuser le départ de la boucle concernée ou être mis hors course, à l'appréciation de la Direction de course.

2.16. Sécurité, secours, abandon, dopage, environnement

2.16.1. Sécurité et secours

Aucun dispositif de secours ne sera mis en place sur le parcours de la course ainsi que dans la zone de départ/arrivée.

Il appartient à un participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Police Secours : 17
- Urgences : 112

2.16.2. Abandons

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et bien préciser son numéro de dossard. Le numéro de dossard du coureur sera communiqué au PC Course afin d'éviter des recherches inutiles. Les puces de chronométrage seront retirées du dossard par le chef de poste.

2.16.3. Lutte contre le dopage

L'Organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

Toute personne faisant l'objet d'une sanction provisoire ou définitive par une organisation antidopage régie par le Code de l'AMA (une « personne sanctionnée ») se voit interdit de participer à l'Événement, que ce soit en tant que participant, responsable d'équipe ou officiel.

Comme le stipule le règlement de la course, l'Organisateur se réserve le droit de tester tous les participants avec les autorités compétentes en la matière. Par conséquent, conformément au code de l'AMA, il appartient au participant de vérifier que les substances ou méthodes utilisées ne figurent pas sur la liste actuelle des substances et méthodes interdites. Le participant peut vérifier en cliquant sur l'un de ces deux liens : <http://www.wada-ama.org/fr/ressources> ; <https://www.aflid.fr>.

2.16.4. Approche durable et respect de l'environnement

L'Organisateur raisonne l'Événement selon les préceptes du développement durable et a pour ambition d'illustrer le savoir-faire et l'exemplarité du mouvement

sportif de nature en la matière. Nous comptons sur votre engagement pour nous aider à atteindre notre objectif.

En tant que coureur, vous vous engagez à :

- Être particulièrement attentif au respect du milieu naturel et de la vie qu'il abrite ;
- Avoir le souci constant de cohabiter harmonieusement avec les autres usagers.

2.17. Remise des dossards

La remise des dossards s'effectue dans la zone de départ/arrivée le samedi 17 octobre à partir de 08H00.

Chaque dossard est remis en main propre sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photographie.

Sans ce document, aucun dossard ne sera remis.

2.18. Classements et récompenses

2.18.1. Classements

Le classement final est établi en fonction du nombre de boucles complètes réalisées par chaque concurrent.

Les concurrents peuvent être éliminés dans les cas suivants :

- RTC (Refuse To Continue) : le concurrent ne se présente pas sur la ligne de départ d'une nouvelle boucle ;
- DNC (Did Not Complete Loop) : le concurrent prend le départ d'une nouvelle boucle mais ne la termine pas, notamment en cas de dépassement du temps imparti de 60 minutes ou en cas d'abandon sur le parcours.

Tout concurrent éliminé est considéré comme DNF (Did Not Finish).

Le vainqueur est le seul concurrent à réaliser une boucle supplémentaire après l'élimination de tous les autres participants. Il est déclaré Finisher.

Les autres concurrents sont classés selon le nombre de boucles complétées avant leur élimination. En cas d'égalité sur le nombre de boucles réalisées, les concurrents sont classés ex æquo.

Si aucun concurrent ne parvient à réaliser une boucle supplémentaire après l'élimination des autres participants, aucun vainqueur n'est désigné et tous les concurrents sont classés DNF.

2.18.2. Récompenses

Le Finisher recevra une carte cadeau d'une valeur de 100 €, valable chez l'un des partenaires de l'événement.

Si aucun concurrent n'est déclaré Finisher, aucun vainqueur ne sera désigné et un don de 100 € sera effectué par l'organisation au profit d'une association.

2.19. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site internet de la course, au plus tard sept (7) jours après la fin de la compétition.

2.20. Modification du parcours

En cas de conditions météorologiques défavorables (fortes pluies, neige, orage, etc.) ou de contraintes administratives :

- l'Organisateur peut modifier les parcours ;
- ajuster les horaires ;
- adapter les barrières horaires ;
- neutraliser une section ;
- arrêter l'épreuve.

Les informations seront diffusées via :

- affichage sur site,
- site internet,
- réseaux sociaux officiels.

Les décisions de la Direction de Course sont souveraines.

2.21. Annulation en cas de force majeure d'une partie ou de la totalité des courses

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non-déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté de L'Organisateur forçant cette dernière à annuler l'évènement, ou bien forçant les autorités administratives à ne pas autoriser l'évènement.

2.21.1. Avant le départ des courses

En cas de « force majeure », plusieurs options seront disponibles pour les inscrits aux courses de L'Evénement :

- Les droits d'inscription seront reportés en l'état pour l'édition suivante de l'Evénement.
- Le participant décide de transformer ses droits d'inscription en don à l'association.

2.21.2. Pendant l'évènement

Si l'Evénement est interrompu :

- aucun remboursement ne pourra être exigé ;
- les participants devront suivre les consignes de sécurité.

2.22. Droit à l'image

Se reporter à la Partie I.

2.23. Propriété des contenus photo et vidéo

Se reporter à la Partie I.

2.24. Données personnelles

Se reporter à la Partie I.